



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 6 septembre 2022

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE : ÉLOIGNEMENT DE 7 ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE ISSUS DU SRI LANKA VERS LEUR PAYS D'ORIGINE

Dans la nuit du 2 au 3 août 2022, un bateau de pêche Sri-lankais sollicitait notre assistance en mer. Une opération de secours a été déclenchée et un des passagers a été pris en compte médicalement. A l'issue des vérifications administratives, il s'est avéré que **les 7 ressortissants Sri Lankais étaient en situation irrégulière**. Ils ont été placés au Centre de Rétention Administrative de Pamandzi et ont fait l'objet d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) en vue de leur éloignement.

Ces 7 ressortissants ont été **éloignés aujourd'hui par un vol spécialement affrété** depuis Mayotte et à destination de leur pays d'origine, avec un accompagnement d'agents de la Police aux Frontières (PAF).

Un délai d'un mois a été nécessaire pour accomplir les différentes démarches permettant de clarifier leur situation juridique : obtention de **laissez-passer consulaires** (appelés LPC, qui remplacent le passeport lorsqu'une personne n'en possède pas) de la part des autorités sri lankaises, montage d'une opération aérienne financée par l'État, traitement de la demande d'asile et défense **juridique des mesures prises devant les juridictions compétentes**.

Ce travail démontre la **capacité de reconduire des étrangers** en provenance de **nouvelles routes migratoires** grâce à la mobilisation des autorités locales, nationales et consulaires.

Pour mémoire, si la France est liée aux Comores et à Madagascar par un accord permettant un éloignement facilité (sans pièce d'identité ou LPC), tel n'est pas le cas avec d'autres pays. À ce titre, les services de l'État coopèrent avec les autres pays d'origine des étrangers en situation irrégulière. Récemment, un **ressortissant congolais (RDC) a ainsi également été éloigné depuis Mayotte**.

L'État est pleinement mobilisé pour contrer les nouveaux flux de l'immigration irrégulière qui concernent le département de Mayotte.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976